

**DETERMINATION MUNICIPALE SUR LA MOTION DU GROUPE DES SOCIALISTES, VERTS ET
INDÉPENDANTS, DÉPOSÉE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2010, POUR UNE LIGNE DANS LE BUDGET POUR QUE
LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES NÉCESSAIRES SE RÉALISENT À L'AVENIR**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'objectif de la motion est de donner à la Municipalité les moyens financiers nécessaires à la réalisation et au développement du réseau de pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de la Commune. La motion demande d'intégrer une ligne au budget d'un montant de CHF 50'000.00 par année pour une période de 10 ans.

En matière de déplacement, la politique de la Municipalité met l'accent sur la promotion des transports publics et de la mobilité douce. Le développement du réseau de pistes cyclables est une mesure importante qui va dans le sens de la politique municipale.

Par conséquent, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de la motion.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2010.

Détermination présentée au Conseil communal en séance du 1^{er} décembre 2010.